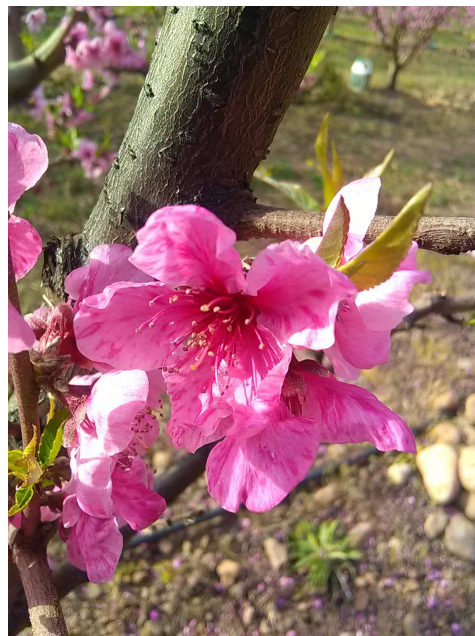


Point sur le foyer de la Sharka en Haute-Corse



CROPSAV du 4 novembre 2019



Généralités

La sharka ou Plum Pox virus touche surtout les arbres fruitiers à noyau :

abricotiers, cerisiers, pêchers, pruniers ainsi que les arbres d'ornements du genre *Prunus*.

Présence sur de nombreux continents

En France, 2 souches : *Dideron* et *Marcus*

Organisme nuisible danger sanitaire de première catégorie,

Espèces sensibles : les arbres fruitiers à noyau de genre *Prunus*.

Inoculation au végétal :

- par greffage avec du matériel contaminé,
- par plantation de plants infectés puis diffusion vectorielle (insecte piqueur suceur).

Période d'incubation de plusieurs mois

Prolifération d'un végétal à un autre : plusieurs années avec une répartition irrégulière dans le houppier d'un même individu.

L'extériorisation des symptômes de la sharka n'est pas immédiate

Symptômes différents suivant les espèces de *Prunus* et suivant les divers stades végétatifs (fleurs, feuilles, fruits)..



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Situation du foyer



Symptômes sur fruits



Symptômes sur feuilles



Situation du foyer

2012 : un foyer sur pruniers a été détecté et éradiqué sur la commune BORGIO.
Surveillance annuelle depuis négative.

Août 2018 : un foyer sur des pêchers à VESCOVATO

- arrachage de l'arbre positif
- surveillance d'une première zone « focale » d'un rayon 1,5 kilomètre
- surveillance d'une seconde zone « de sécurité » sur 1 kilomètre autour de la précédente.

Ces périmètres de surveillance touchent l'un des principaux bassins de production de *Prunus* de Haute-Corse.

2019 : première campagne de prospection sur la zone focale

- aux trois stades des végétaux : sur fleur, sur feuille et sur fruit.
- typage sur l'ensemble des exploitations : la souche « Marcus » a été révélée.

Celle-ci est donnée pour être plus virulente que Dideron et peut expliquer la présence plus importante du virus.

Le foyer de Vescovato : 345 parcelles / 152.5 hectares.

92 hectares indemnes,

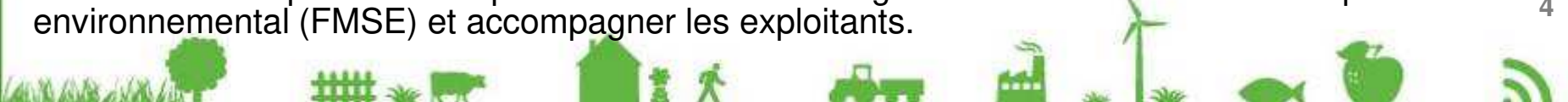
+ 16 hectares sont en arrachages complets,

+ 420 arbres arrachés à l'unité repartis sur 44 hectares.

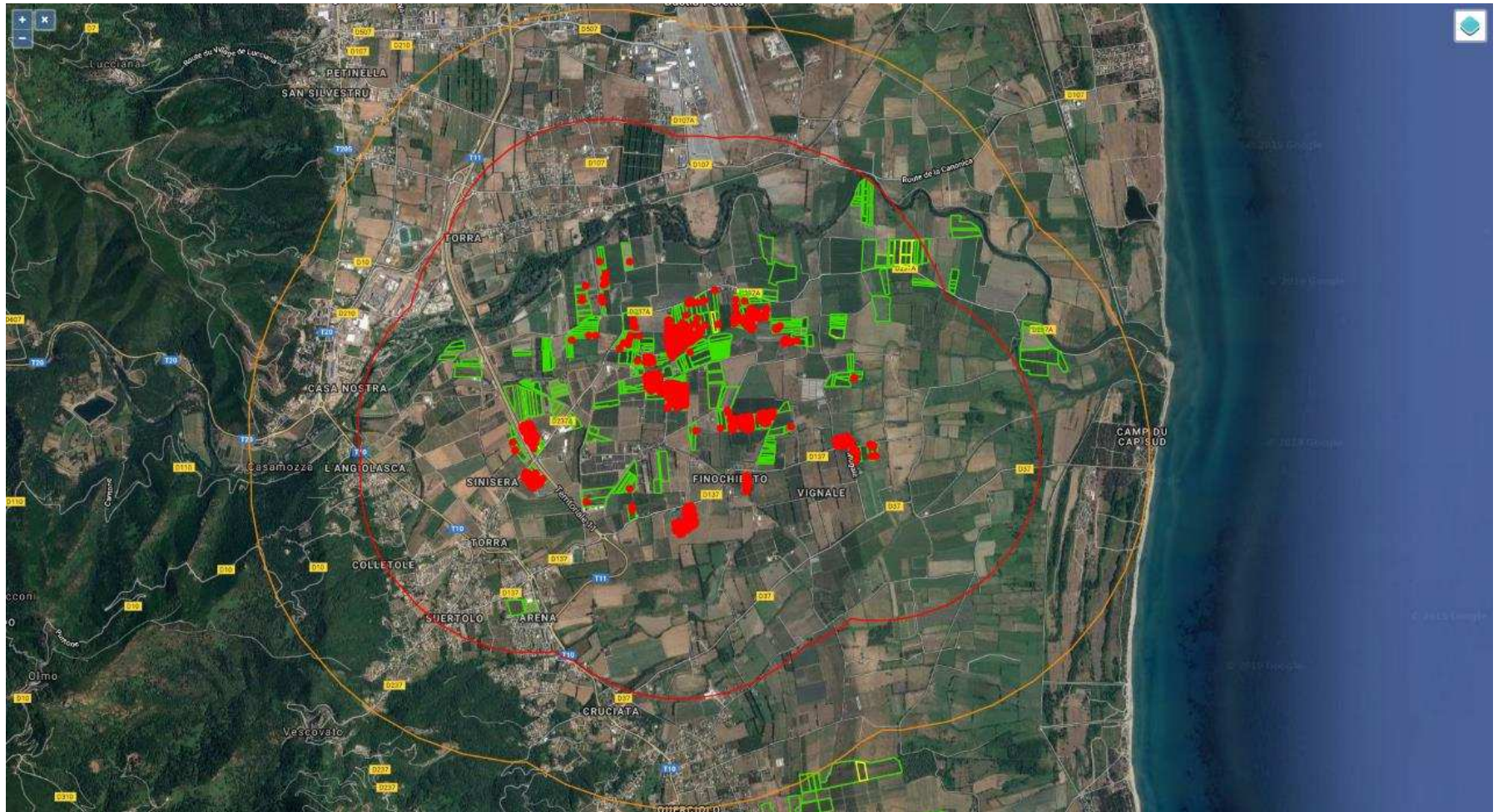
5 exploitations sont principalement impactées, leur maintien est incertain.

A partir du 4/11 : constats officiels d'arrachage

afin de lancer la procédure auprès du Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE) et accompagner les exploitants.



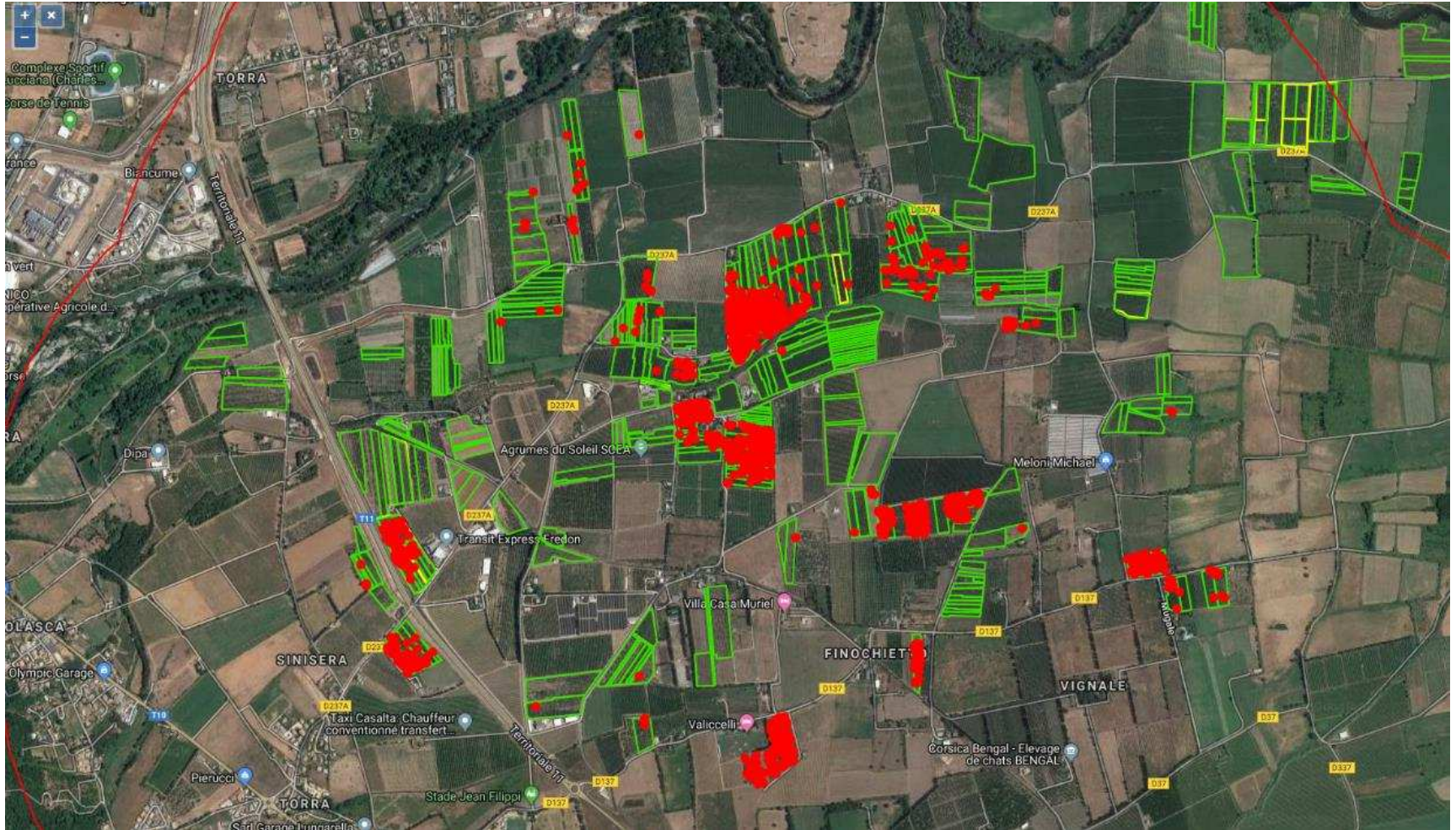
Situation du foyer



Zone délimitée (zone focale + zone de sécurité)



Situation du foyer



Parcellaire avec arbres positifs



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Merci de votre attention

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

